

plus pratique, ce qui a soulevé un débat quant à l'endroit le plus approprié. Chaque capitale territoriale a été envisagée, mais, en fin de compte, Edmonton a été retenue, comme formule de compromis.

Le déménagement à Edmonton a permis à la société de se rapprocher de ses clients et des gouvernements territoriaux en réduisant les pertes de temps occasionnées par les déplacements. Des bureaux régionaux avaient déjà été mis sur pied à Yellowknife et à Whitehorse et on estimait que la liaison avec ces deux bureaux serait beaucoup plus facile à assurer depuis Edmonton. Toutefois, le choix d'Edmonton comme siège de l'administration centrale a eu pour résultat d'éloigner la direction des décisionnaires d'Ottawa tout en ne la rapprochant pas assez de ses clients nordiques.

Le fait que l'administration centrale de la CENC ne soit pas physiquement accessible a pris de plus en plus d'importance au fur et à mesure que les résidants du Nord se sont davantage préoccupés de la responsabilité de la Commission. Ceux-ci, préoccupés par la hausse rapide des tarifs, ont attribué à l'éloignement de l'administration centrale le fait qu'on n'ait pas accordé une attention adéquate aux besoins du territoire desservi. Même si la présence d'Ottawa était moins visible, elle n'est pas disparue de l'esprit des résidants du Nord tout simplement en facilitant les déplacements entre la CENC et ses clients nordiques. Au lieu d'entreprendre la première étape du processus d'acclimatation au Nord, le déménagement vers Edmonton a plutôt exacerbé les problèmes existants. On semble de plus en plus s'entendre, dans les deux Territoires, sur le fait que l'administration centrale de la CENC devrait être établie au nord du 60e parallèle.

Le rapport annuel de 1981 de la Commission précisait que l'un de ses objectifs premiers était de déménager son administration centrale vers le Nord. La Commission a examiné divers emplacements de même que les incidences d'un tel déménagement sur les agglomérations, sur ses clients, sur ses employés et sur l'administration de la CENC. La Commission a également étudié le coût d'un tel déménagement et ses répercussions sur les tarifs d'électricité.

Suite à ces études, la Commission a conclu qu'elle devrait déménager son administration centrale, de façon progressive, en déplaçant d'abord les employés affectés aux opérations et aux travaux de génie, vers les bureaux régionaux de Whitehorse et de Yellowknife, tout en maintenant à Edmonton le personnel affecté aux affaires corporatives, financières et administratives. Cette décision n'a été prise qu'après avoir conclu que l'objectif ultime—notamment la délégation complète des pouvoirs à chaque territoire—n'était pas approprié à ce stade-ci.

La CENC estime que le nombre d'employés qui devront déménager, les coûts exceptionnels et les coûts susceptibles de se répéter, reliés au déménagement, s'établiront comme suit: